



Connecter les Alto-Séquanais à la Nature

Stratégie départementale des espaces de nature

Synthèse

Un espace de nature à moins de 15 minutes à pied de chaque habitant, relié à une trame paysagère de plus de 3 300 hectares de parcs, jardins, promenades et forêts.

Le département des Hauts-de-Seine est un territoire de transition où l'intensité urbaine de la capitale commence déjà à se diluer dans des ambiances forestières, champêtres et fluviales. Un tiers de son territoire est ainsi végétalisé et la moitié de ces espaces de nature présente un intérêt patrimonial. La crise du Covid-19 avec ses confinements a montré combien il était nécessaire d'avoir de tels espaces de récréation et de respiration à côté de chez soi. Depuis plus de 20 ans, le Département des Hauts-de-Seine œuvre à la préservation de ce patrimoine naturel. À travers cette nouvelle stratégie, il consolide et actualise sa Politique Nature pour le bien-être des Alto-Séquanais.

PRINCIPES D' ACTIONS

- **Créer de nouveaux espaces et liaisons.** Acquérir, aménager, accueillir, entretenir, rénover, valoriser sont les verbes forts de la stratégie du Département.
- **Développer des îlots de verdure et de fraîcheur,** notamment au sein des collèges publics et en valorisant les délaissés et autres interstices urbains.
- **Générer des partenariats** pour étendre son action et créer de nouvelles opportunités.
- **Valoriser les espaces de nature** pour leur contribution positive aux enjeux de bien-être en ville, de santé humaine, de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

COMPÉTENCES LÉGALES RATTACHÉES À LA STRATÉGIE NATURE

- Mise en œuvre d'une politique des **espaces naturels sensibles** (L.113-8 du code de l'urbanisme).
- Élaboration d'un plan départemental des **itinéraires de promenade et randonnée** (L.361-1 du code de l'environnement).
- Protection des **alignements d'arbres** sur la voirie départementale (L.350-3 du code de l'environnement).
- Construction, entretien et équipement des **collèges** (L.213-2 code de l'éducation).

DÉJÀ RÉALISÉS PAR LE DÉPARTEMENT



27 Espaces Naturels Sensibles (ENS) : parcs, jardins, bois et promenades ouverts au public, soit 620 ha, (équivalent à la surface moyenne d'une commune des Hauts-de-Seine, 500 ha).



33 km de liaisons vertes aménagées sur les grandes promenades départementales (dont 16,6 km sur la promenade bleue) depuis 2006.



11 ha de surface d'ENS réaménagée chaque année pour une meilleure qualité paysagère et écologique.



40 000 arbres plantés en 10 ans, dont 80 km d'alignements sur route départementale et 23 000 jeunes arbres forestiers dans les ENS.



414 km d'itinéraires de promenade et randonnée.



27 potagers installés dans les collèges depuis 2016.



2 grands sites de pédagogie à l'environnement : La ferme des Chanteraines (Villeneuve-la-Garenne) et l'arboretum de la Vallée-aux-Loups (Châtenay-Malabry).

OBJECTIFS D'ICI 5 ANS (PLAN D' ACTIONS 2021-2025)



Créer 5 km supplémentaires de grandes promenades vertes et bleue (en berges de Seine).



Rénover 60 ha d'ENS pour une meilleure qualité paysagère et écologique.



20 ha d'ENS supplémentaires à acquérir, aménager et ouvrir au public.



Planter 19 000 arbres dont 15 000 dans les ENS, 3 000 en alignements, 1 000 dans les collèges.



Installer/rénover 50 potagers dans les collèges des Hauts-de-Seine.

INDICATEURS ET CHIFFRES CLÉS (données 2019)



1 246 000 Alto-Séquanais, soit 77% de la population sont déjà à moins de 15 mn à pied d'un espace public paysager d'au moins 5 000m².
468 000 Alto-Séquanais sont à moins de 15 mn à pied d'un ENS départemental.



16 millions de visiteurs dans les ENS départementaux.
7 000 participants aux 230 rendez-vous pédagogiques.

- > 10 ENS protégés au niveau national (Sites classés et Monuments Historiques)
- > 18 ENS labellisés EVE®
- > 10 ENS labellisés Refuges LPO

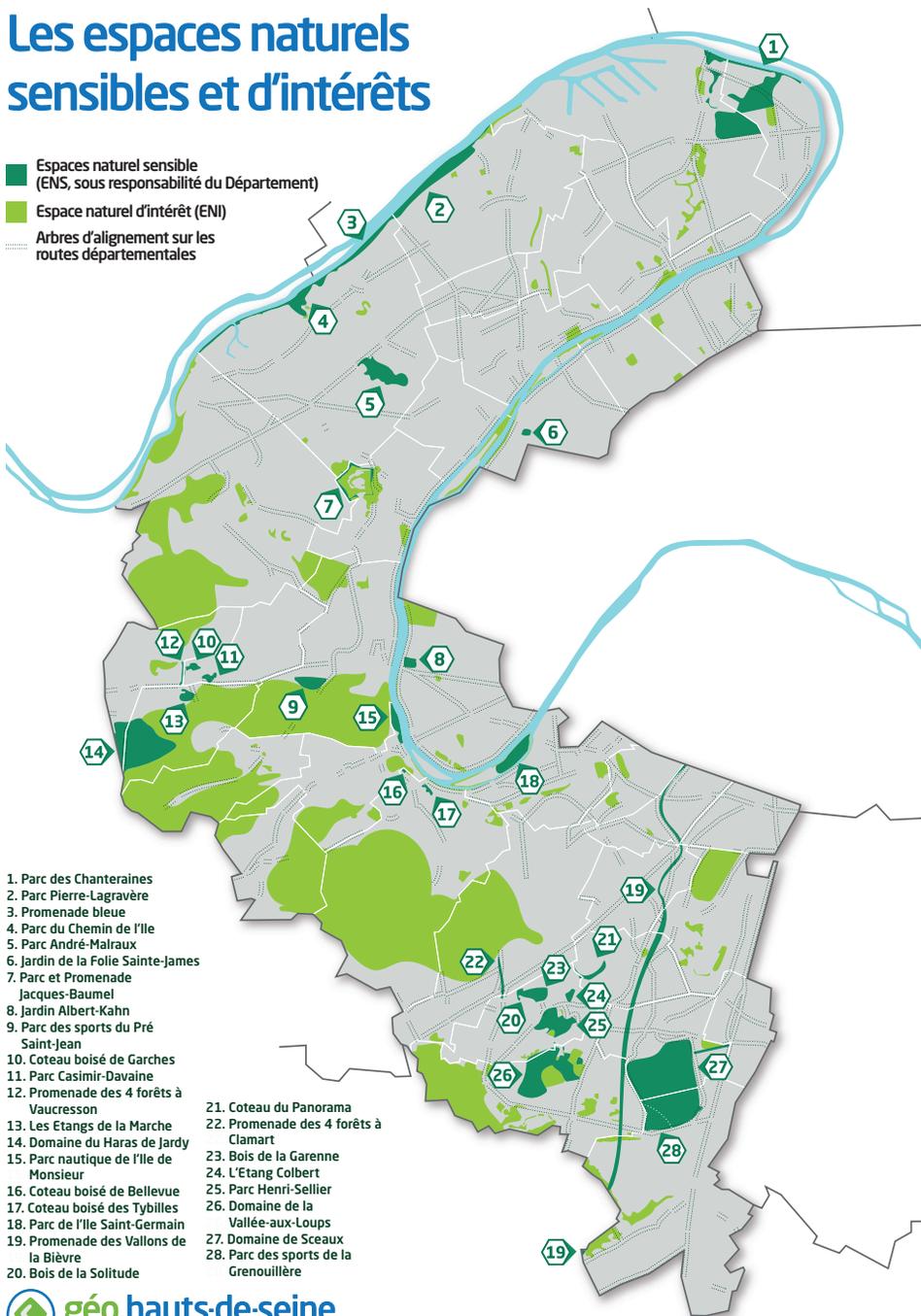


BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL SUR 5 ANS. PLAN 2021-2025

- > Dépenses de gestion : **64 M€**
- > Dépenses investissement : **187 M€**
- > Recettes : **64 M€** (taxe d'aménagement affectée au ENS et compensation pour abattage des arbres d'alignement)

Les espaces naturels sensibles et d'intérêts

- Espaces naturels sensibles (ENS, sous responsabilité du Département)
- Espace naturel d'intérêt (ENI)
- Arbres d'alignement sur les routes départementales



1. Parc des Chanteraines
2. Parc Pierre-Lagravère
3. Promenade bleue
4. Parc du Chemin de l'île
5. Parc André-Malraux
6. Jardin de la Folle Sainte-James
7. Parc et Promenade Jacques-Baumel
8. Jardin Albert-Kahn
9. Parc des sports du Pré Saint-Jean
10. Coteau boisé de Garches
11. Parc Casimir-Davaïne
12. Promenade des 4 forêts à Vauvresson
13. Les Etangs de la Marche
14. Domaine du Haras de Jardy
15. Parc nautique de l'île de Monsieur
16. Coteau boisé de Bellevue
17. Coteau boisé des Tybillès
18. Parc de l'île Saint-Germain
19. Promenade des Vallons de la Bièvre
20. Bois de la Solitude
21. Coteau du Panorama
22. Promenade des 4 forêts à Clamart
23. Bois de la Garenne
24. L'Étang Colbert
25. Parc Henri-Sellier
26. Domaine de la Vallée-aux-Loups
27. Domaine de Sceaux
28. Parc des sports de la Grenouillère

